



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 17

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, après les mots « d'octroi du statut de réfugié temporaire pour les », remplacer le mot « Ukrainiens » par les mots suivants :

« citoyens de l'Ukraine ».

Déposé par:

KAZAKOVA Olga, Fédération de Russie, NI
BELYAKOV Anton, Fédération de Russie, GUE
BORZOVA Olga, Fédération de Russie, NI
ROMANOVICH Alexander, Fédération de Russie, SOC
SLUTSKY Leonid, Fédération de Russie, SOC

1. 2015 - Première partie de session

